
Métallurgie (industries)

Sarthe

IDCC 930

Convention collective du 8 mars 1977

[Étendue par arrêté du 20 novembre 1978, JO 16 janvier 1979]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

